



CONTRAT DE STAGE

FORMATION DE TECHNICIEN ES - 1^{RE} ANNÉE

1. PÉRIODE DE STAGE, LIEU ET HORAIRE

DUREE DU STAGE

PERIODE DE STAGE du au

LIEU

HORAIRE HEBDOMADAIRE h

HORAIRE JOURNALIER De ... h ... à ... h ... et de ... h ... à ... h ...

2. PARTIES CONTRACTANTES

- **ENTREPRISE**

RAISON SOCIALE

ADRESSE

REpondant EN ENTREPRISE

TELEPHONE

E-MAIL

- **STAGIAIRE**

CLASSE

NOM

PRENOM

TELEPHONE

E-MAIL

- **ÉTABLISSEMENT**

ECOLE CFPT -

TUTEUR

TELEPHONE

E-MAIL

ARTICLE 1

Les modalités, les objectifs du stage, ainsi que les engagements des différents partenaires sont définis dans le document "*Descriptif du stage en entreprise*".

ARTICLE 2

Le stagiaire doit souscrire, auprès de son assurance maladie, un complément d'assurance pour les accidents professionnels durant toute la durée du stage.

ARTICLE 3

Lorsqu'il est vraisemblable que les objectifs du stage ne peuvent être atteints, pour des raisons inhérentes au stagiaire ou à l'entreprise, la direction de l'école peut, après consultation des partenaires concernés, accepter la résiliation du contrat et retirer le stagiaire.

En cas de conflits entre les différents partenaires, des solutions à l'amiable sont recherchées. Si aucune solution n'est trouvée, le contrat peut être résilié par un des partenaires.

ARTICLE 4

En principe, les stages, considérés comme des stages de formation, ne sont pas rémunérés.

Il est laissé à l'appréciation de l'entreprise de déterminer si une indemnité peut être accordée au stagiaire.

ARTICLE 5

Les frais de déplacement et d'hébergement engagés par le stagiaire à la demande de l'entreprise ainsi que les frais de formation éventuellement nécessités par le stage ne seront pas pris en charge par le CFPT.

ARTICLE 6

A l'issue du stage:

- L'entreprise doit compléter et retourner au tuteur le document "*Evaluation du stage*".
- L'entreprise doit fournir un certificat de travail.
- Le stagiaire doit retourner au CFPT son rapport de stage, ainsi que son journal de bord.

La validation du stage est une condition nécessaire pour l'obtention du diplôme.

ARTICLE 7

Le stagiaire s'engage à respecter le secret professionnel de l'entreprise. Les informations obtenues durant la durée du stage ne peuvent pas être utilisées sans l'accord de l'entreprise.

ARTICLE 8

Le for judiciaire se trouve à Genève.

3. LU ET APPROUVE

- **ENTREPRISE**

NOM DU REpondant.....

LIEU ET DATE

SIGNATURE

- **STAGIAIRE (OU SON REPRESENTANT LÉGAL)**

NOM

LIEU ET DATE

SIGNATURE

- **ÉTABLISSEMENT**

ECOLE CFPT -

NOM DU DIRECTEUR

LIEU ET DATE

SIGNATURE